



Huissier et agence de recouvrement

Par **BUGGY2**, le **17/04/2012** à **18:38**

Bonjour,

je vous expose mon probleme

j ai actuellement un dossier de surendettement en cours pur plusieurs creanciers jusque 2013
je rembourse chaque créancier normalement sauf deux qui me pose probleme Cofinoga et la
banque accord

le premier a engagé une injonction de payer j'ai donc fait opposition

et j'ai pris un avocat j'attend le jugement dossier chez un huissier fin du plan pour celui la il
faut redeposer

pour l'autre la banque accord il font le forcing en ayant transmis le dossier a un service de
recouvrement qui a son tour a transmis le dossier au même

huissier l'échéance sur le plan est bien marque 10 euros remboursement mensuel par contre
il est marque en sus l'assurance.

de bonne foi j'ai commence a payer le huissier pour les deux dossiers en faisant une somme
globale par virement vit en decembre janvier et fevrier
mars compte trop juste je n'ai pas pu verser

je ne sais meme pas comment l'huissier reparti la somme sur les deux dossiers somme de
220 euros c'est la quotite pour lui saisissable

ce mois ci j'ai tout remis a plat et je lui ai indique que j'allai faire des virements separes pour
chaque dossier

a ce jour il me telephone il me faut 440 euros ou sinon je fait une saisie lundi, est ce de l'intox

ou veut il faire pression, pas de titre executoire en sa possession

je ne sais pas quoi faire si je fais un virement global et il se debrouille pour la repartition ou je fais un virement separe pour chaque dossier

que pensez vous

Par **pat76**, le **17/04/2012** à **19:45**

Bonjour

Dites au huissier que vous allez voir le Juge de l'Exécution et demandez à ce qu'il le convoque pour une confrontation avec vous afin de savoir si le huissier peut vous saisir sans titre exécutoire.

Vous arrêtez de payer pour l'instant.